

Guide de l'étudiant en programme d'échange

Année universitaire 2022–2023

En qualité d'étudiant(e) de l'université Paris-Panthéon-Assas, vous allez effectuer une mobilité au sein d'une université partenaire dans le cadre d'une **convention bilatérale** ou d'un **accord Erasmus+** (information à trouver sur les tableaux de destinations).

Votre participation au programme d'échange est conditionnée :

- À la situation sanitaire
- À votre réussite à la session d'examens de mai/juin. **Si vous devez vous présenter aux rattrapages de septembre, votre séjour est annulé.**
- À votre admission dans l'université partenaire qui garde un droit de regard sur votre candidature.
- Pour les départs en Master 1, à votre admission dans un Master de l'université Paris-Panthéon-Assas, et à l'approbation du directeur de Master.

De manière générale, merci de consulter régulièrement votre boîte mail @etudiants.u-paris2.fr, y compris le dossier « Indésirables ». Toute information vous sera envoyée à cette adresse uniquement.

En conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que vos données seront transmises à l'université partenaire.

I. Avant votre départ à l'étranger : démarches à accomplir

⇒ **S'inscrire à l'université d'accueil**

Une fois sélectionné(e) pour un départ en programme d'échange, le Pôle mobilité procède à votre nomination auprès de l'établissement partenaire. Vous devez alors constituer un dossier de candidature/d'inscription (application form). Les instructions pour constituer ce dossier éventuel se trouvent sur le site web de l'université d'accueil ou sont envoyées directement par email par le partenaire.

Vérifiez également si vous devez effectuer un pré-choix de cours.

Attention : les dates limites d'envoi des dossiers de candidature sont à respecter. **Il relève de votre responsabilité de faire toutes les démarches auprès de l'université d'accueil dans les délais.**

Vos coordinateurs du Pôle mobilité restent à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches. Vous bénéficierez également de l'aide d'un coordinateur de l'échange dans l'université d'accueil. Ces personnes restent vos interlocuteurs privilégiés durant toute la durée de votre programme d'échange.

⇒ **Rechercher un logement et acheter son billet d'avion**

Vérifiez si vous pouvez faire une demande de logement au moment de l'envoi de votre dossier d'admission. L'université partenaire aura souvent une section sur l'hébergement sur son site web et/ou vous fournira des informations lors de l'envoi de votre lettre d'admission. Nous vous déconseillons de vous engager financièrement avant d'être sûr(e) de partir en échange (lettre d'admission reçue ; année à Panthéon-Assas précédant l'échange validée).

Lors de la recherche d'un logement ou d'un billet d'avion, privilégiez les options modifiables ou remboursables.

⇒ **Se réinscrire à l'université Paris-Panthéon-Assas**

Vous devez obligatoirement procéder à la réinscription administrative à l'issue de la session des examens de juin. Vous vous acquittez alors de vos droits universitaires à Panthéon-Assas.

Les étudiants partant uniquement un semestre doivent également finaliser leur inscription pédagogique pour le semestre à Panthéon-Assas (choix de cours et des T.D.) dans les délais imposés par la scolarité.

⇒ **Participer à la réunion obligatoire de préparation au départ**

Cette réunion est animée en juin (départs au 1^{er} semestre ou à l'année) ou en décembre (départs au 2^{ème} semestre) par les coordinateurs du Pôle mobilité et les enseignants responsables de l'échange. Vous recevrez à cette occasion toutes les précisions concernant les démarches particulières liées à votre université d'accueil, le contenu de votre programme pédagogique et les informations sur les bourses de mobilité.

⇒ **Remplir le contrat de mobilité**

Si vous êtes étudiant(e) Erasmus+, vous devez obligatoirement compléter et signer le contrat de mobilité **en deux exemplaires** et les renvoyer **par courrier postal** à Madame Leïla SAÏDI de la Direction des affaires internationales. Ce contrat fixe vos obligations liées à votre statut d'étudiant(e) Erasmus+.

Ce document est accessible depuis le site internet : www.u-paris2.fr

Rubriques : *International - Partir étudier à l'étranger en programme d'échange - Etudiants sélectionnés*
<https://www.u-paris2.fr/fr/international/partir-etudier-letranger/en-programme-dechange-erasmus-etc/etudiants-selectionnes>

⇒ **Remplir les démarches relatives à l'immigration**

Si vous partez en dehors de l'Union européenne, veuillez consulter le site web de l'ambassade de France du pays dans lequel vous allez séjourner. Vous devrez remplir les démarches administratives requises (ex : visa) en fonction de votre statut d'étudiant et de la durée du séjour. Vous trouverez également des informations sur le site web de l'université partenaire.

⇒ **S'enregistrer en ligne auprès du consulat français dans le pays d'accueil**

Cette démarche est fortement conseillée.

Séjour de moins de 6 mois : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Séjour de plus de 6 mois : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>

Pensez à demander votre radiation du registre des Français établis hors de France, une fois votre échange terminé.

⇒ **Souscrire à une assurance maladie internationale**

Si vous partez dans un pays de l'Union européenne, vous devez demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) à votre centre de sécurité sociale.

Si vous partez en dehors de l'Europe, vous devez veiller à souscrire à une assurance qui vous couvre (maladie et rapatriement) pendant toute la durée de votre séjour.

⇒ **Faire vos demandes de bourses**

Pensez à vérifier, à l'aide du document « **séjours à l'étranger – les aides financières** », si vous êtes éligible à une ou plusieurs bourses. <https://www.u-paris2.fr/fr/etudiants-de-luniversite-paris-pantheon-assas-en-licencemaster>

Le dossier de demande de bourse(s) sera disponible sur votre espace **Mobility Online** à partir de la fin **août 2022** et devra être rempli en ligne **avant fin septembre 2022**, sous réserve de modification. Cet appel à candidature concerne les étudiants sélectionnés pour un départ au premier semestre, second semestre ou à l'année.

<https://www.service4mobility.com/europe/LoginServlet?identifiant=PARIS002&sprache=fr>

Pour rappel : vos identifiants Mobility Online, sont les mêmes que ceux du dépôt de votre candidature.

Aucune aide n'est automatiquement attribuée : une commission décidera de l'attribution des aides financières au mois de **novembre 2022**. Vous serez averti(e) par email de la décision de la commission fin novembre ou début décembre 2022.

Un second appel à candidatures relatif aux bourses de mobilité sera proposé en janvier 2023.

⇒ **Consultez les rapports de fin de séjour concernant votre destination**

Facultatif mais recommandé. Identifiez-vous via l'ENT et accédez à la rubrique *Ressources Documentaires / Doc@ssas > Echanges internationaux*

⇒ **COVID-19**

Attention : certaines destinations exigent d'avoir un schéma vaccinal complet. Renseignez-vous avant votre départ sur le site web de l'ambassade de France du pays dans lequel vous allez séjourner.

En cas de désistement avant votre départ (pour motif sérieux et justifié par écrit), veuillez en informer vos coordinateurs du Pôle mobilité dans les meilleurs délais.

II. A l'université d'accueil : consignes à respecter

Dès votre arrivée :

⇒ **Confirmer le choix définitif des cours**

Au début de chaque semestre, vous devez confirmer votre choix de cours dans le **contrat pédagogique sous format papier ou digital** (Digital Learning Agreement - DLA).

Vous devez retourner immédiatement le contrat pédagogique ou le DLA, soit par email ou via Mobility Online (pour le DLA) à vos coordinateurs du Pôle mobilité. Nous soumettrons vos choix de cours à votre professeur responsable de l'échange à Panthéon-Assas pour approbation. Ensuite, vous soumettrez le document au responsable local de l'échange.

Pour les enseignements dispensés dans une langue étrangère, veuillez traduire l'intitulé des matières en français et envoyer vos traductions aux coordinateurs du Pôle mobilité. Ces informations serviront pour la transcription de vos notes à la fin du séjour.

Pour les **étudiants Erasmus+** : le DLA est **obligatoire**, il doit être complété dans votre espace Mobility Online. Vous aurez plus de détails dans le fichier Powerpoint disponible sur les pages web de la Direction des affaires internationales.

Consignes pour le choix des cours :

- Si vous partez dans le cadre d'un accord Erasmus+, vous devez obligatoirement obtenir un minimum de 30 crédits ECTS par semestre.
- Si vous partez dans le cadre d'une convention bilatérale, prenez contact avec votre coordinateur à Panthéon-Assas afin de connaître le nombre de matières ou le volume horaire exigé.

- Si vous êtes en licence double cursus, prenez contact avec votre coordinateur à Panthéon-Assas pour connaître les modalités.
- Veillez à choisir des matières qui restent dans votre champ disciplinaire : droit / science politique / information-communication / économie / gestion.
- Veillez aux prérequis, à l'emploi du temps et au niveau académique.
- Vous pouvez choisir un cours de langue étrangère, qui peut être la langue d'enseignement ou la langue du pays de votre université d'accueil, à hauteur, au maximum, de 4 crédits ECTS (sous réserve de l'accord du professeur responsable).

⇒ **Respecter le learning agreement**

En cas de désaccord de votre enseignant responsable de Panthéon-Assas, vous devez modifier votre learning agreement selon les conseils de l'enseignant, et le faire valider à nouveau par le responsable de l'échange à Panthéon-Assas et à l'université d'accueil.

En cas de changement de matière au cours du séjour, vous devez **modifier votre learning agreement et le faire valider à nouveau** par le responsable de l'échange à Panthéon-Assas et à l'université d'accueil.

Ce learning agreement doit impérativement être respecté pour que, à votre retour, votre année ou votre semestre passé à l'étranger puisse être validé.

⇒ **Se connecter à la plateforme EU Academy**

Si vous êtes étudiant(e) Erasmus+, vous devez obligatoirement passer le premier **test de langue d'EU Academy**. Vous recevrez le lien vers la plateforme dédiée par email (adresse email de Panthéon-Assas) au début de votre mobilité.

Vous aurez ensuite la possibilité d'accéder à des cours de langue en ligne sur la plateforme EU Academy en rapport avec votre niveau évalué lors du premier test, pendant toute la durée de votre séjour.

⇒ **Passer les examens**

Vous êtes soumis(e) au règlement des études et des examens de votre université d'accueil. En cas d'échec à un examen vous êtes tenu(e) de vous renseigner et de passer le rattrapage dans l'université d'accueil si celui-ci est proposé.

L'interruption d'un séjour dans une université étrangère n'est possible qu'avec l'accord du professeur responsable de l'échange à Panthéon-Assas et uniquement dans un cas exceptionnel (maladie, problèmes nécessitant le retour de l'étudiant). Il doit être demandé aux coordinateurs du Pôle mobilité par écrit avant un retour et appuyé de pièces justificatives.

III. Dès votre retour à l'université Paris-Panthéon-Assas

⇒ **Etre attentif à la transmission de vos notes**

En règle générale, l'université d'accueil envoie au Pôle mobilité les notes que vous avez obtenues à l'étranger. Toutefois, si l'université vous remet directement le **relevé de notes**, transférez-le à vos coordinateurs du Pôle mobilité. Les notes seront converties selon un barème établi par Panthéon-Assas et seront ensuite transmises au service de la scolarité qui, le cas échéant, vous délivrera le diplôme à la fin de l'année.

Dans le cas d'un séjour d'une année, les notes obtenues font l'objet d'une compensation entre les deux semestres.

Dans le cas d'un séjour d'un semestre, les notes font l'objet d'une compensation avec celles obtenues pendant le semestre effectué à Panthéon-Assas.

Attention : Pour les départs d'une année, aucun relevé de notes intermédiaire n'est délivré par Panthéon-Assas.

⇒ **Remplir l'enquête Erasmus+**

Si vous êtes en échange **Erasmus+**, vous devez compléter obligatoirement en ligne une enquête Erasmus+ dans un délai de 30 jours calendaires suivant la réception de la notification vous invitant à le faire.

⇒ **Passer le second test de langue EU Academy**

Si vous êtes en échange **Erasmus+**, vous devez compléter obligatoirement le second test de langue en ligne sur la plateforme **EU Academy**, qui permettra d'évaluer votre niveau de langue à l'issue de votre séjour.

Si vous avez obtenu un niveau C2 au premier test de langue, vous êtes dispensé(e) de passer le second test.

⇒ **Remplir le rapport de fin de séjour**

Tous les étudiants en échange doivent remplir et remettre par email au Pôle mobilité le rapport de fin séjour de la Direction des affaires internationales.

Ce document est accessible depuis le site internet : www.u-paris2.fr

Rubriques : *International - Partir étudier à l'étranger en programme d'échange - Etudiants sélectionnés*

Il reste anonyme et servira à l'information des futurs candidats aux programmes d'échange.

IV. Vos interlocuteurs à la Direction des affaires internationales

Coordinateurs :

Mathieu SENE

☎ : +33 (0)1 44 41 55 34

✉ : outgoing@u-paris2.fr

Bryony KAYES

☎ : +33 (0)1 44 41 55 36

✉ : outgoing@u-paris2.fr

Carine PUIGRENIER

☎ : +33 (0)1 44 41 55 59

✉ : outgoing@u-paris2.fr

Bourses de mobilité :

Leïla SAÏDI

☎ : + 33 (0) 1 44 41 56 17

✉ : leila.saidi@u-paris2.fr

Flora HADDAG

☎ : + 33 (0) 1 44 41 56 84

✉ : flora.haddag@u-paris2.fr

Protection des données :

dpo@u-paris2.fr

<https://www.cnil.fr>

Université Paris-Panthéon-Assas

Direction des affaires internationales

Aile Soufflot, Escalier M, 2e étage – salle 5

12 place du Panthéon

75005 Paris

Heures d'ouverture du Pôle mobilité au public :

lundi, mardi, jeudi : 9h30 - 11h30 et 14h00 - 16h30

mercredi et vendredi : 14h00 - 16h30